



Loverval, le 12 septembre 2025

Chers parents, chers élèves,

Comme les années précédentes, et dans le cadre du cours de 5^e année de langue moderne 1 néerlandais, l'Institut organisera un voyage scolaire aux Pays-Bas. Celui-ci se déroulera du 02 au 03 avril 2026, sous réserve d'acceptation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui impose toujours une participation de 90% des élèves.

Voici quelques informations concernant le voyage à Amsterdam :

- Programme jour 1 : Amsterdam : This is Holland, the flight experience, jeu de ville – rallye photos 1 dans le centre d'Amsterdam, promenade commentée en bateau sur les canaux, rallye-photos 2, visite du musée Anne Frank.
- Repas et logement : un repas du soir, une nuitée et un déjeuner dans l'auberge de jeunesse Via Amsterdam.
- Programme jour 2 : visite libre (préparée en classe) du Rijksmuseum d'Amsterdam, visite guidée de Zaanse Schans – circuit à vélo (hollandais) dans et autour de Volendam.
- Prix : environ 280 euros, en fonction du nombre de participants. Ce prix comprend :
 - ☐ le transport en autocar de Grand Tourisme (bar, toilette, vidéo) ;
 - ☐ le logement 1 nuit à l'auberge de jeunesse Via Amsterdam, en chambres multiples (dortoirs de 8, 6 ou 4) ;
 - ☐ le repas du soir 1 et le déjeuner du jour 2 ;
 - ☐ les visites prévues au programme (supplément 18 ans et plus pour la maison d'Anne Frank) et la location des vélos ;
 - ☐ la taxe de séjour et la taxe touristique.
- Comme pour le voyage des années précédentes, l'école travaillera en collaboration avec l'agence Bttours.

Il est impératif de fournir une réponse rapide à l'agence afin que toutes les réservations puissent être effectuées au plus vite. Merci de confirmer la participation de l'élève au voyage à Amsterdam en versant l'acompte de 100 euros pour le 06 octobre au plus tard.

Un problème d'ordre financier ne doit pas constituer un obstacle. Il est d'une part possible de demander un échelonnement des paiements. L'école dispose en outre d'un fonds social qui peut intervenir en toute discrétion. Nous vous demandons, dans ce cas, de prendre contact par mail avec la Direction de l'Institut à l'adresse suivante : direction@indloverval.be.

En plus du règlement spécifique aux voyages scolaires, le règlement de l'école sera d'application, comme pour tout voyage organisé par L'Institut.

◊ J'autorise mon fils/ma fille,
élève en 5C à participer au voyage aux Pays-Bas, du 02 au 03 avril 2026 et je m'engage à verser un acompte de 100 euros pour 06 octobre 2025 sur le compte BE80732008267077 (communication : nom, prénom, 5C... Amsterdam)

◊ Mon fils/ma fille,
élève en 5C ne participera pas au voyage aux Pays-Bas.

Motivation (obligatoire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles) de la non-participation de l'élève au voyage scolaire à Amsterdam les 2 et 3 avril 2026, dans le cadre du cours de néerlandais :

.....
.....
.....
.....

Pour l'équipe organisatrice,

Séverine Detaye, Nathalie Salmon, Romane Sibille, professeures de néerlandais

Nom et signature de l'élève,

Nom et signature du responsable légal,